

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2016

Le jeudi 24 mars 2016 à 20 heures 30, en Mairie de la COMMUNE DE MIRABEAU, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 17 mars 2016.

Etaient présents: Monsieur Serge CAREL, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Pierre TARDY, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric JULIEN

Pouvoir: Monsieur Eric COLLAVINI à Monsieur FLAMARION et Madame Corinne ESPIC Madame à Monsieur BOUGEROL

Absents: Monsieur Georges FERRANDEZ, Monsieur Pierre TARDY, Madame Véronique PELTIER

Secrétaire(s) de la séance: Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour le montant des pénalités de retard à appliquer au titulaire du marché de "séparatif de la Condamine".

Ces derniers acceptent

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2016
- Choix de l'entreprise pour le goudronnage et la réfection de la voirie communale
- Demande de subvention dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) pour la voirie
- Augmentation de la participation employeur pour la MNT
- Programme pluriannuel d'entretien des rivières du bassin versant de la Bléone
- Convention de mise à disposition d'un agent de la fonction d'inspection (ACFI) par le Centre de Gestion
- Redevance occupation du domaine public par ERDF
- Vote des comptes administratifs 2015 : budget communal, budget eau et assainissement, budget CCAS
- Approbation des comptes de gestion
- Affectation du résultat : au budget communal 2016, au budget eau et assainissement 2016, au budget CCAS 2016
- Vote du taux des 4 taxes pour l'année 2016
- Vote des tarifs eau et assainissement pour l'année 2016
- Vote des budgets primitifs : communal, eau et assainissement, CCAS
- Fixation du montant des pénalités de retard du groupement Eiffage-Sacco-Imbert

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18 janvier 2016

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité

2. Choix de l'entreprise pour « La réfection et le goudronnage de la voirie communale»

Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les devis reçus pour la réfection et le goudronnage de la voirie communale.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de choisir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de travaux de 25 653.50€ HT.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Pour : 11

3. Demande de subvention pour les travaux de voirie communale

Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de demander une subvention pour la réfection et goudronnage de la voirie communale auprès du Conseil départemental..

Il rappelle que le montant du devis retenu plutôt, s'élève à 25 653,50 Euros HT, et précise que ce montant peut être financé comme suit :

Conseil départemental FODAC	:	7 440 € H.T soit 29 %
Autofinancement	:	18 213.50€ H.T soit 71%
TOTAL	:	25 653,50 € H.T soit 100 %

Décision approuvée/ **Pour : 11**

4. Augmentation de la participation financière en prévoyance de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la collectivité a mis en place lors de sa séance du 18 juin 2015, la participation financière en prévoyance pour ses agents. Il propose aux Conseillers d'augmenter le montant de cette participation

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de la participation mensuelle à 15 € par agent pour les contrats et règlements labellisés dans le domaine de la prévoyance

Pour : 11

5. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil:

Que le contrat de rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 a été signé par 34 structures le 21 octobre 2015.

Que le SMAB, à la demande des communes adhérentes, porte la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits

Qu'une prospection et un état des lieux précis des rivières sur l'ensemble des cours d'eau du bassin ont été réalisés par le technicien en charge et que ce travail a permis de définir la programmation de travaux sur la commune suivante:

Campagne 1	4 211.20€
Campagne 2	4 480.00€
Campagne 3	0.00€
Campagne 4	13 322.60€
Campagne 5	3 008.00€
<hr/>	
Total	25 021.80€

Ces travaux sont financés à 50% par la région, 30% l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, les 20% restant étant à la charge de la commune soit 5 004.36€.

Année	Campagne n	Campagne n+1	Total TTC
2016	0.00	421.12	421.12
2017	421.12	448	869.12
2018	448.00	0.00	448.00
2019	0.00	1 332.26	1 336.26
2020	1 332.26	300.80	1 633.06
2021	300.80	0.00	300.80

Qu'il a été décidé de ne pas demander une participation financière aux riverains.

Il précise que la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SMAB est nécessaire.

Le conseil municipal accepte le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits présenté par le SMAB et faisant l'objet des fiches actions B2-1 et B2-2 du contrat de rivière « Bléone et affluents ».

Autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMAB.

Dit que les autorisations des riverains seront requises, par convention écrite avec le SMAB, avant le démarrage des travaux.

Pour : 11

6. Adhésion à la convention de mise à disposition d'un « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) » par le Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence

Le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation de désignation d'au moins un Agent Chargé de la Fonction d'inspection (ACFI) conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Cela est applicable à toutes les collectivités et établissements sans exception, quel que soit leur effectif.

La convention prévoit la mise à disposition, par le Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence, d'un technicien Hygiène et Sécurité pour exercer les missions d'ACFI au sein de la collectivité (ou de l'établissement).

Pour l'année 2016, le forfait a été fixé à 90 € par demi-journée d'intervention (ce forfait est revu chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion).

Une demi-journée correspond à maximum 4 heures. Seront pris en compte dans le forfait, la présence sur site et le temps de travail administratif préparatoire ou consécutif.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un ACFI.

Pour : 11

7. Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Le Maire expose à l'assemblée que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP) pour l'année 2016 a été revalorisé par rapport à 2015, soit 197 € pour les communes de moins de 2 000 habitants. Il informe qu'il convient d'émettre un titre afin de recouvrer cette redevance

Décision approuvée

Pour : 11

8. Compte Administratif budget principal 2015

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget principal 2015 et le compte de gestion comme suit :

Compte Administratif

section	dépenses	recettes	solde exercice 2015	002	001	1068	solde exercice cum 2015
Fonctionnement	278 813.84 €	395 274.96 €	116 461.12 €	0€			116 461.12 €
Investissement	293 568.57 €	289 522.32 €	- 4 046.25 €		- 66 907.05 €	132 008.19 €	61 054.89 €
						Total	177 516.01 €

Compte de gestion

section	Résultat 2014	Résultat 2015	Résultat clôture 2015
Fonctionnement	132 008.19 €	116 461.12 €	116 461.12 €
Investissement	-66 907.05 €	127 961.94 €	61 054.89 €
		Total	177 516.01 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 1^{er} adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget principal 2015 ainsi que le compte de gestion.

Pour : 10

9. Compte Administratif budget eau assainissement 2015

Compte Administratif

section	dépenses	recettes	solde exercice 2015	002	001	1068	solde exercice cum 2015
Fonctionnement	39 463.21 €	90 427.05 €	50 963.84 €	0 €			50 963.84 €
Investissement	492 599.41 €	289 861.15 €	-202 738.26 €		160 483.72 €	47 143.56 €	4 889.02 €
Total							55 852.86 €

Compte de gestion

section	Résultat 2014	Résultat 2015	Résultat clôture 2015
Fonctionnement	47 143.56 €	50 963.84 €	50 963.84 €
Investissement	160 483.72 €	-155 594.70 €	4 889.02 €
Total			55 852.86 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 1^{er} adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif eau assainissement 2015 ainsi que le compte de gestion.

Pour : 10

10. Compte Administratif budget CCAS 2015

Compte Administratif

section	dépenses	recettes	solde exercice 2015	002	001	1068	solde exercice cum 2015
Fonctionnement	1 686.89 €	1 554.71 €	- 132.18 €	2 457.76 €			2 325.58 €
Investissement	- €	- €	- €		- €	26.93 €	26.93 €
Total							2 352.51 €

Compte de gestion

section	Résultat 2014	Résultat 2015	Résultat clôture 2015
Fonctionnement	2 484.69 €	-132.18 €	2 325.58 €
Investissement	0 €	26.93 €	26.93 €
Total			2 352.51 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 1^{er} adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter :

Approuvés à l'unanimité.

Pour : 10

11. Affectation de résultat au budget Communal 2016

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement de la manière suivante R 1068 la somme de 116 461.12 €.

Pour : 11

12. Affectation de résultat au budget Eau Assainissement 2016

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement de la manière suivante R 1068 la somme de 50 963.84 €.

Pour : 11

13. Vote des 4 taxes pour l'année 2016

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'année 2016 les taux suivants :

- Taxe d'habitation	20,16%
- Taxe foncier bâti	23,11%
- Taxe foncier non bâti	76,54%
- Taxe CFE	22.82%

Pour : 11

14. Tarifs eau et assainissement pour l'année 2016

M le Maire propose les tarifs à appliquer pour l'année 2016 :

-Prix eau potable au m ³	[1.10 €
- Prix assainissement au m ³	[0.80 €
- Location compteur	[40.00 €
-Participation financière des équipements d'eau potable	[900,00 €
-Participation pour l'assainissement collectif	[1.800,00 €

Approbation des tarifs 2016

Pour : 11

15. Budget principal communal 2016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif communal 2016 :

Fonctionnement	Dépenses	397 638.63 €
	Recettes	397 638.63 €
Investissement	Dépenses	330 514.59 €
	Recettes	330 514.59 €

Le budget communal primitif 2016 est approuvé.

Pour : 11

16. Budget Eau Assainissement 2016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget eau assainissement 2016:

Exploitation	Dépenses	88 574.62 €
	Recettes	88 574.62 €
Investissement	Dépenses	204 018.28 €
	Recettes	204 018.28 €

Le budget Eau assainissement 2016 est approuvé.

Pour : 11

17. Budget C.C.A.S 2016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget C.C.A.S 2016 :

Fonctionnement	Dépenses	2 325.58 €
	Recettes	2 325.58 €
Investissement	Dépenses	26.93 €
	Recettes	26.93€

Le budget CCAS 2016 est approuvé.

Pour : 11

18. montant des pénalités de retard marché de travaux La Condamine

Monsieur le Maire explique aux Conseillers qu'afin de clôturer le marché de travaux concernant le séparatif des réseaux du lotissement « la Condamine », il convient de déterminer le montant des pénalités de retard.

Le conseil municipal fixe le montant des pénalités de retard à 800€

Pour : 5

Abstentions : 6

Questions diverses :

Gérance du bistrot épicerie :

M. Le Maire informe du choix de la nouvelle gérance du commerce du village. M et Mme BOURDOIS qui viennent du Haut-Var ont été retenus. Ils emménageront le 1^{er} mai prochain.

Aménagement de la RN 85 :

Le réverbère du croisement entre la route nationale et la route départementale va être enlevé selon les nouvelles directives de sécurité.

La stèle du monument aux morts sera à nouveau fixée dès l'achèvement des travaux.

Vélorail :

Le Conseil municipal ne souhaite pas signer la convention proposée par le Vélorail lui permettant l'utilisation de la voie ferrée sur le territoire de la commune. La commune de Mallemoisson a également délibéré en ce sens.

Maison Bourrelly à Garce :

Maintenant que les délais imposés par l'arrêté de péril ordinaire adressé aux propriétaires afin qu'ils fassent le nécessaire pour mettre en sécurité la bâtisse située hameau de Garce, sont dépassés, la commune souhaite contacter un expert qui pourra la conseiller sur la procédure à tenir dans ce cas précis.

Compteurs LINKY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée son point de vue sur les nouveaux compteurs Linky.

Fin de la séance : 22h 20

25-03/2016

Le Maire

Le secrétaire